

Module 41 Permis de former initial

Durée en heures et en jour : 14 heures sur 2 jours

Modalité de la formation : présentiel

Public cible : tuteurs et maîtres de stage du secteur CHRD devant encadrer un alternant sous contrat de travail (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage)

Prérequis : tuteur et maître d'apprentissage dans le secteur CHRD

Nombre de personnes min et max : 6 à 8 personnes en inter

Objectifs :

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- connaître leurs obligations et leurs devoirs vis-à-vis de leurs alternants
- préparer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des alternants dans leur entreprise
- connaître le rôle pédagogique du maître d'apprentissage ou du tuteur dans le parcours de la formation du jeune accueilli
- connaître l'objectif et le contenu des contrats de formation en alternance (cadre légal)

Programme : conformément au référentiel d'activités des tuteurs et maîtres d'apprentissage de l'avenant n°17 du 10 janvier 2013

- **Information sur les parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur CHRD.** Participer à l'information, l'orientation et l'articulation du parcours de formations professionnelle de l'alternant dans le secteur CHRD. Permettre à l'alternant de tirer profit au maximum de l'alternance

- **Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel.** Créer les conditions d'une intégration professionnelle réussie dans l'entreprise, le métier et plus largement le secteur CHRD.

- **Accueil et accompagnement, organisation du parcours de formation.** Accompagner l'alternant dans la découverte du métier et dans la construction de son projet professionnel.

- **Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail.** Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail. Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation

- **Initiation au droit social** : les contrats de formation en alternance dans le secteur CHRD. Appliquer les règles légales et conventionnelles régissant les contrats de formation en alternance dans le secteur CHRD

Modalités techniques, pédagogiques et d'encadrement :

1. les modalités pédagogiques : théorie (9 heures) , échanges d'expériences (1 heure), tests d'évaluation écrits et corrigés (1 heure), travail en groupe avec mises en situation (3 heures)
2. le rôle du ou des formateur(s) : formateur propose un apport théorique, évalue les connaissances et compétences des stagiaires par des tests d'évaluation écrits et des mises en situation
3. les matériels utilisés : diaporama, documents techniques, ordinateur, vidéoprojecteur
4. les documents remis aux participants : documents techniques, attestation de formation permis de former
5. nature des travaux demandés aux participants : exercices pratiques avec des mises en situation.